

Les « *clockètes* » sont 1° les ampoules si fréquentes aux mains des novices de l'outil et 2° les petites cloches.

Il y a quelque trente ans, pendant la nuit séparant la Toussaint du Jour des morts, le glas funèbre (*pwéséye*) retentissait toutes les heures aux clochers de Fléron et des environs. Ce n'était certes pas fait pour réjouir les cultivateurs de la région et de plus loin, conduisant précisément, cette nuit là, leurs chevaux à Liège pour la grande foire du lendemain. Ils se plaignaient du reste de devoir entendre « *soner a mwèrt* » tout le long du chemin. Entre les « *pwéséyes* », les sonneurs se réchauffaient et se désaltéraient dans un café du voisinage, resté ouvert à leur intention. Comme indemnité, ils avaient, les jours suivants, la faculté de faire à leur profit une collecte de porte en porte. La sonnerie nocturne a disparu, la collecte a persisté..

A minuit, le jour de Noël, les cloches de Fléron sonnent à toute volée : un carillon de boîtes à poudre leur répond immédiatement ; il en est de même à Beyne et à Fecher.

Presqu'inaperçue dans nos bruyantes cités, la voix des cloches parle aux populations rurales : le compagnard reconnaît la sonnerie de son village, celle qui a pleuré avec lui et qu'il ne retrouvera nulle part aussi tristement impressionnante ; celle qui annonçait joyeusement les fêtes à son enfance pleine d'illusions. La cloche fera, par son angelus, cesser le travail aux champs, criera de loin que la mort vient de frapper, spécifiant le plus souvent qu'il s'agit d'un enfant, d'un homme ou d'une femme, d'un paroissien ou d'un étranger, d'un riche ou d'un miséreux. Par quelques tintements (« *clocketer* ») et parfois à Thimister-Clermont (« *raclocketer* ») elle dira que l'office ou l'offrande commence. Le soir, elle rappellera la fête ou les obsèques du lendemain.

La modalité de ces sonneries varie d'un village à l'autre : à Thimister et dans les paroisses voisines, on annonce la mort d'un enfant par petits coups saccadés et répétés (« *triboler* ») qui ne diffèrent pas très sensiblement de la sonnerie d'incendie (« *ricôper* »). A Fléron et environs, on ne « *tribole* » que la veille de la fête paroissiale et à la rentrée des processions, de sorte qu'un Fléronnais non prévenu, entendant le glas d'un enfant à Thimister, comprendra : incendie !

Autrefois, au pays de Herve, la cloche demandait des prières pendant l'agonie longue ou douloureuse d'un paroissien : c'était : « *soner one transe* » ; la « *transe* » est depuis longtemps tombée en désuétude, le mot est devenu synonyme de « *pwéséye* ».

Par son silence même la cloche est impressionnante : lorsqu'en temps d'épidémie grave, le glas funèbre était supprimé, « *on n' sonève pus a mwèrt !* »

Les Jeudi et Vendredi saints pendant l'absence des cloches, les enfants de chœur de Clermont-sur-Berwinne se servent de crécelles (« *rakètes* ») pour appeler aux offices les habitants du village et des fermes voisines ; ils suivent le même itinéraire le samedi après-midi, pour recevoir soit leurs œufs de Pâques, soit quelque monnaie.

A Fléron, quand on sonnait le glas un dimanche, il fallait s'attendre à un nouveau décès pendant la semaine.

On fait disparaître les verrues, à Clermont-sur-Berwinne, en se lavant les mains dans une eau courante pendant que tinte le glas funèbre ; il faut dire en même temps 5 paters et 5 avés pour le défunt.

L'heure sonnant au clocher de Thimister pendant le silence de l'élévation, annonce que, dans les deux jours, mourra un paroissien.

Pour dire que personne n'a le don d'ubiquité, on dit à Fléron « *On n' sàreût triboler et aler al porcèchon* » ; à Clermont-sur-Berwinne, on dira : « *on n' sàreût soner* » ; l'expression est très usitée dans tout le pays de Herve et ailleurs.

La cloche et sa corde sont à Thimister l'objet d'une devinette : *Qwè est-ce don vos : | On haut pindou, on long stindou | Qui fèt tricnoter les djins de cou ?* « Qu'est-ce : haut pendu et long étendu qui font presser le pas à tous ? »

Au dire des habitants du quartier, les trois églises de la rue Hors-Château à Liège tiennent la conversation suivante : A l'entrée de la rue, le gros bourdon de St-Antoine dit, prévenant et grave : « Ten — ta — tion ! » La cloche des Rédemptorisses reprend aussitôt : Ré — sis — tez — mes — sœurs !... Ré — sis — tez — mes — sœurs ! » tandis qu'un peu plus loin, rapide et brève, la clochette des filles de la Croix répond sans hésiter : « *Dji — vou — Dji — n' pou... Dji — vou — Dji — n' pou... Dji — vou — Dji — n' pou...* » (Je veux — je ne peux).

« *Tène* » signifie mince, peu fourni ; à Clermont-Thimister, on dira d'une famille peu aisée, d'un joueur peu favorisé, etc. : « *tène tène come les clockes di Hènitchète* » (localité vraisemblablement imaginaire). *Tène tène* est une onomatopée qui rappelle le tintement grêle d'une clochette,

D^r S. RANDAXHE.





VARIA

F. BLONDIAU : **Le triomphe de l'énergie morale**. Liège. Bénard, 1909. — In-4°, 566 pp. Prix : 5 francs.

Plus que les lois sociales, l'éducation est nécessaire à la démocratie : il n'est de société que là où vivent des consciences, où des hommes connaissant leurs droits et leurs devoirs, aiment la vérité, la justice et la beauté. L'instruction même n'engendrera de progrès humain que noblement inspirée. Pour s'améliorer à l'étude de la science, il faut, semble-t-il, l'acquérir dans un esprit autre que l'utilitarisme et l'amour de soi : où l'égoïsme instruit nous conduirait-il, sinon à des luttes plus âpres et plus meurtrières ? Quand on y réfléchit, le problème du temps présent consiste à former des caractères, avant d'armer de notions adéquates aux choses des cerveaux malveillants, sans amour pour la vérité seule. Nul doute que cette préoccupation n'inspire M. Blondiau, lorsqu'il intitule son livre : *Le triomphe de l'énergie morale*. Il s'agit bien pour lui, et c'est un noble dessein, de fortifier des caractères, de faire des hommes, et il dédie à ceux qu'il connaît bien, qu'il instruit depuis trente-cinq ans, une œuvre d'éducation.

Car, sachant les jeunes gens seuls capables de recevoir une empreinte durable, de propos délibéré, il écrit pour eux et pour eux seuls.

Voici donc une centaine de biographies, Gutenberg, Jacquard, Papin, Vincent de Paul, Lavoisier, Galilée, Newton, Christophe Colomb, Jenner, Palissy et toutes celles que donnent les classiques. — Entre eux se faufilent Renkin Sualem, De Nayer, Liévin Bauwens, Antoine Clesse et quelques autres, désignés par leur qualité de belges à figurer dans le Panthéon d'une Belgique plus grande, aux aspirations mondiales. Nul mal à cela. Notre concitoyen liégeois, M. Emile Digneffe, obtient la faveur d'une note.

Assurément, quoi que l'on fasse, un choix de grands exemplaires humains ne va pas sans arbitraire et chacun selon son goût élira les modèles. Inutile de quereller un auteur à ce propos. Difficultueux d'exposer à des adolescents la vie et la doctrine d'un philosophe ou d'un haut mathématicien et personne ne fera grief à M. Blondiau de ne pas risquer l'aventure. Avant de lui décerner les éloges qu'il mérite, demandons-nous la raison de certains silences, trop caractéristiques pour ne pas exprimer une tendance. Parmi les héros de l'énergie morale, je ne vois pas un seul martyr du libre examen, pas un apôtre de la tolérance, ni une victime des injustices politiques. Oh ! vous entendez bien qu'un professeur se gardera de toute incursion dans les luttes politiques ou religieuses. Mais s'il ne craint pas de consacrer une notice au père Damien, héros de sa foi, au sergent De Bruyne, esclave d'un chevaleresque devoir, pourquoi appréhender d'entretenir ses jeunes lecteurs de Marnix de Sainte-Aldegonde ou de Giordano Bruno ? N'en pourrait-on dire la vie sans impartialité ? Et n'est-ce pas dans la vie de ceux qui luttèrent pour l'indépendance de l'esprit que se montre la gloire, le désintéressement, le triomphe de l'énergie morale ? Voyons ! Jacquard ou Marinoni espéraient peut-être la fortune ; mais le mobile d'un Marnix ? d'un Bruno ? Je veux bien que M. Blondiau cite en passant Michel Servet : oui, mais comme physiologiste ; qu'il consacre six pages à Galilée.... Et voilà pour les omissions. Et maintenant, avec naïveté peut-être, je m'afflige de voir mis en tel honneur (une page de plus que Galilée !) Liévin Bauwens dont l'œuvre se réduit à avoir surpris aux Anglais le secret de la filature mécanique et sorti en fraude d'Angleterre les machines nouvelles... Habile avocat, l'auteur nous expose que le tout fut entrepris pour le bien de nos ouvriers. Je concède que l'on puisse dire beaucoup de choses là-dessus. Mais vous voyez que l'on peut aussi contester quelque peu. En un mot, quelle nécessité d'introduire dans ce livre des biographies sujettes à discussion ?

De nombreuses illustrations font connaître au lecteur la physionomie des personnages, et la disposition des matières constitue, pensons-nous, une innovation : après la vie de tel grand homme qui transforma une science, M. Blondiau donne un résumé rapide des progrès accomplis dans le même domaine, ce qui lui est une occasion de citer au passage le nom des créateurs principaux. Ainsi pour la vapeur, la chimie, les éducateurs, les grands voyages.... une suite de biographies mène à travers le siècle jusqu'à une époque récente, parfois jusqu'à nos jours. Méthode que j'aime pour ma part et qui présente de réels avantages. Elle donne, à la matière, de la vie, et observée avec sagesse, montre dans son étendue la dette humaine que nous avons envers le passé. Louons M. Blondiau d'avoir tracé ce plan.

Pas d'anciens dans ce livre. Peu de médiévaux... Des hommes pris aux temps modernes, à notre époque. Edison et Röntgen y figurent avec Fernand de Lesseps ; Shackleton y est cité sur la même page que Peary : on devine quelles recherches l'auteur a dû faire.

On le voit, l'ouvrage de M. Blondiau a des qualités de méthode et d'intention, il est clair et on l'appréciera mieux par la lecture ⁽¹⁾.

F. Mallieux.

HISTOIRE

LÉON FOULON et ARTHUR AUBERT : Contribution à l'histoire de la commune de Landelies et de sa filiale Goutroux, Bruxelles, V. Ernult-Doncq, 1909. — Un vol. in-8° de 147 p.

Les auteurs de cette monographie avertissent les lecteurs, dans leur introduction, qu'ils n'ont nullement prétendu faire œuvre d'historien en écrivant ces pages, et cette modestie se reflète jusque dans le titre de l'ouvrage que nous sommes chargés de signaler. La précaution n'était pas inutile, car l'érudit pourra relever dans cet essai maintes fautes d'inexpérience : la principale nous a paru un défaut trop apparent de composition. Certains chapitres ne sont en effet qu'une enfilade de notes et de listes à peines reliées entre elles. Mais nous nous empressons d'ajouter qu'après l'avertissement des auteurs, il serait peu équitable de disséquer ce livre avec la froide sévérité de l'érudition.

Ces pages n'ont pas été écrites pour les savants, mais pour les concitoyens de MM. F. et A. et c'est surtout à ce point de vue que nous nous placerons pour les juger. « Le patriotisme a son origine dans le souvenir des ancêtres et la connaissance du sol natal ». C'est par cette maxime que les auteurs inaugurent leur travail ; ils s'en inspirent constamment et s'efforcent de faire partager à ceux qui les lisent, l'amour de leur joli coin de terre qu'ils admirent et chérissent sans réserve ». Ils n'ont pour cela négligé aucun effort : ils ont parcouru presque toutes les sources imprimées ou manuscrites qui pouvaient les renseigner sur l'histoire de leur village, et ont assuré à leur livre une toilette typographique de bon goût et une très jolie illustration. Sous ce rapport, nous ne marchanderons pas les éloges aux auteurs de la monographie des Landelies. Ils méritent d'autant plus d'encouragement, qu'ils mènent le bon combat pour le réveil des traditions dans la région la plus industrielle de la Belgique, où ces études désintéressées sont exposées à rencontrer le plus de scepticisme et d'indifférence.

A. F.

(1) A l'erratum typographique qui figure en tête du volume, il conviendrait d'ajouter : page 33, poly = plusieurs, lire *polus* ; p. 512 : au lieu de *physio* (nature), lire *phusis* ; l'article sur Zénobe Gramme renferme, comme le signale M. Blondiau, une importante citation : il y aurait lieu de restituer les guillemets qui sont tombés des « placards ». Qui se gardera des épreuves incorrectes ?



Procès de sorcellerie, à Mons, en 1683

Dans le domaine de la science historique, on cherche parfois sans jamais trouver et l'on trouve aussi sans chercher. C'est la réflexion que je me faisais tout naturellement un jour quand en fouillant dans un fonds — « Justice militaire » —, encore inexploré (le croirait-on ?) aux Archives du Royaume, à Bruxelles, je trouvais, mêlée à des procès militaires, une curieuse procédure de sorcellerie dirigée contre un soldat dont la mère avait été exécutée à Mons. Il ne me fut pas difficile de retrouver au dépôt des archives de l'Etat, à Mons, des pièces de cette procédure, qui vinrent grossir d'autant mon dossier sur cette affaire, que je me propose d'étudier ⁽¹⁾.

En l'année 1683, une nommée Marie-Thérèse Créquignier, originaire de Blaregnies (canton de Pâturages), où elle était née et avait été baptisée le 15 octobre 1670, habitait chez Hermand du Belloy, qui l'avait recueillie orpheline, à l'âge de 7 ans. La jeune fille, qui avait donc alors douze ans et demi, allait travailler aux Orphelins, où elle apprenait à tricoter des bas. Du Belloy, à Mons, habitait aussi la rue des Orphelins.

Comme cette fille — probablement déjà vicieuse — avait déserté quelque temps le domicile de son bienfaiteur, il la fit fouetter, selon l'usage du temps, pour la corriger. Pressée de questions, la gamine finit par déclarer qu'elle avait été attirée dans la maison d'une sorcière, l'héroïne de notre récit, qui l'avait initiée à la

(1) Pour être exact, j'ajouterai que les procès analysés dans la présente étude ont déjà été publiés, mais très sommairement, dans le journal *Le Constitutionnel*, de Mons, en 1854 (nos 260 et suivants).

sorcellerie en lui promettant des banquets et des galants. Elle en eut bientôt trois : Sarrazin, Tonnelet et Truchant. Elle avoua s'être rendue aux danses, avoir jeté de la poudre chez du Belloy, pour « arrêter la génération », avoir égorgé un enfant, etc., le tout à l'instigation de la sorcière et du diable.

Du Belloy était de son temps, c'est-à-dire enclin à croire au sortilège. Mais il avait cru aussi se rendre invulnérable parce qu'il avait sur lui un billet des Trois Rois, un saint Cyron de l'Agnus Dei ⁽¹⁾, le scapulaire et une médaille. Effrayé, il manda le chapelain de Ste-Waudru, pour interroger la coupable, qui confirma ses aveux. Alors pour chasser le sort que Marie-Thérèse avait jeté dans sa maison sous forme de crapaud, du Belloy fit appel à un Père Trinitois ou Trinitaire, qui chassa le diable en bénissant la maison.

Mais notre sorcière fut encore dénoncée par une autre soi-disant victime. Si monstrueux que cela paraisse, c'était son fils, âgé de 28 ans, ou du moins celui qui passait pour tel, qui se chargea d'accabler la malheureuse.

Ce sont leurs dépositions qui constituent la partie la plus curieuse du procès que nous analysons.

Et d'abord, présentons les acteurs de ce drame et commençons par la victime, Anne M..., appelée aussi Noire Anne, dite du Trou. C'est sous le nom de Noire Anne que nous la désignerons dorénavant. Née aux Estinnes, village où il y a 50 ans on croyait encore aux sorcières et à leurs méfaits, elle était fille de Jaspar, laboureur, et de Marguerite Sauteau. Elle était veuve de Jean Cornet, soldat-tambour, qui avait eu la tête emportée au siège d'Arras. Une de ses nièces avait aussi épousé un tambour espagnol. Son mari faisait partie de la compagnie de don Juan de Rille, du terce de don Gabriel de Tolède. Après la mort de son mari, elle se retira à Mons, où elle vivait de mendicité. Outre les tournées habituelles chez les gens charitables, tel que le marquis de Trichateau, logé à l'Hôtel d'Haumont, rue de Bertaimont, elle était souvent postée devant le cimetière de St-Germain, où elle donnait « l'adieu » aux passants. Le dimanche, on pouvait la voir « aller à l'eau bénite » à St-Germain, portant son siège sous le bras.

⁽¹⁾ Objets de dévotion en forme de médailles, fabriqués avec des restes de cierge pascal et de l'huile consacrée. Le pape les bénissait, les distribuait aux cardinaux, aux évêques et même à des laïcs. Afin d'éviter la profanation, on les enfermait dans des sachets de velours ou de soie.

Elle habita successivement dans une cave, rue de la Couronne, au-Béguinage, d'où elle fut chassée, déjà comme sorcière, la rue aux Degrés, dans la cour du Repos et enfin près des Orphelins, dans la maison de Ruydan. Quand elle habitait la rue aux Degrés, on l'appelait, peut-être par dérision, Madame d'Hautrage ⁽¹⁾. Sans doute, elle passait pour sorcière, mais on sait que la foule est souvent injuste dans ses appréciations. Il n'y pas à contester que la Noire Anne fût une détraquée, une pauvre d'esprit, dont les faits et gestes, parfois irraisonnés, étaient interprétés de malveillante façon. C'est ainsi que la nuit elle ne dormait pas, n'ayant pour lit qu'une paillasse faite de loques. Elle chantait les louanges de Dieu, comme les Clarisses, disait-elle. Pour des esprits prévenus et superstitieux, tout le bruit qu'elle faisait la nuit, c'était le fait de son commerce avec le diable !

Au rapport même du procès-verbal des interrogatoires, elle est sujette aux mensonges, aux variations, aux égarements, aux troubles et à l'évanouissement. Et, pour expliquer ces mensonges, elle-même les attribue à la suggestion diabolique. Autrefois les médecins s'avisèrent rarement de considérer un accusé comme simple d'esprit. Aujourd'hui, on se demanderait si un séjour prolongé au milieu des alarmes du camp n'ont pu détraquer un cerveau de femme déjà peut-être affaibli par atavisme.

Je crois bien que cette pauvre vieille n'était pas d'une austérité morale exemplaire, mais de là à en faire une criminelle, il y a loin. D'après un témoin, une femme, l'accusée aimait à parler d'amourettes et disait connaître toutes les filles « malapprises » de la ville. Volontiers curieuse — sous ce rapport, elle sent le terroir —, elle demandait aux jeunes mariées si elles n'étaient pas encore enceintes, question indiscrette qui lui attirait une verte réponse bien méritée. A une jeune fille, désolée probablement de ne pas se voir recherchée, elle disait : « Si vous voulez avoir un galant pour vous marier, je vous donnerai de la poudre et vous en aurez bientôt un ! »

D'ailleurs, le cœur ne semblait pas avoir vieilli chez elle avec les années. Un jeune soldat se laissa dorloter par elle, mais le volage, après lui avoir promis le mariage, s'esquiva et se sauva. Il prétextait qu'il avait été pris en chemin. Anne, pendant ce temps, disait à une voisine : « Le bougre a marché, mais il démarchera. »

⁽¹⁾ Il est probable que ce sobriquet lui venait de la fréquentation du refuge des religieuses hospitalières d'Hautrage, établi rue Fétis (aujourd'hui n° 31).

Elle fit dire des messes et des octaves à la rue des Cinq-Visages et à N.-D. de Lorette, des « messes de *ratrotage* » (pour le faire revenir). Après le retour de Joseph — c'était son amoureux —, la folle disait : « Je savais bien que le bougre *ratroterait* ! »

Il est beaucoup question de ce Joseph au cours du procès. Je ne serais pas surpris que cette insistance à ce sujet ne fasse supposer chez les juges de la Noire Anne une arrière-pensée de le confondre avec le diable lui-même.

Quant à son fils, il devait être un individu peu estimable. On le connaissait sous le nom de « Tête-de-mort », sobriquet tout-à-fait caractéristique. Il s'acharne à la perte de sa mère nourricière. « Il mettra, dit-il, le premier et le sixième fagot à son bûcher ».

C'est à l'âge d'environ 9 ans, que sa prétendue mère, logée alors avec l'armée, à Sotteghem, près de Grammont, l'aurait consacré au diable, en lui donnant un coup d'une main dure et brûlante, ce qui lui causa une grande douleur et lui laissa sur l'épaule une marque noirâtre, de la largeur de l'ongle d'un doigt, comme en laissent chez les femmes enceintes les convoitises de fruits.

Cornet avoua même qu'il avait eu des accointances charnelles avec sa mère et qu'elle s'était opposée à son mariage.

A ces terribles accusations la Noire Anne répondait en traitant son fils de « bélître et de canaille ».

D'un des interrogatoires auxquels il fut soumis dans la salle rouge des prisons du Château de Mons, il résulte qu'il avait servi 9 ans dans les armées : d'abord environ un an et demi dans le terce du comte de Solre, compagnie du s^r du Det, puis 3 ans dans la compagnie du s^r Vanderbeck, du régiment du baron de Feur, et enfin dans la compagnie du s^r Renty et du major Dupuis, du régiment du prince d'Arenberg.

Avant de prendre du service à l'armée, Jean Cornet travaillait à la manufacture de boutons de Pabelle, rue d'Enghien; il avait fréquenté l'école de maître Jean du Quesne, prêtre, rue de la Guirlande.

On le rencontre aussi une fois portant une chandelle à la procession de Notre-Dame du Mouligneau, à Ghlin.

Au sujet de Marie-Thérèse Créquignier, le principal artisan de la mort de la Noire Anne, nous n'insisterons pas : nous l'avons fait suffisamment connaître plus haut. C'était probablement, comme Tête-de-Mort et comme beaucoup de gens à cette époque, un être mystique, hystérique et peut-être dissimulateur. Mais grâce à leurs accusations, nous allons pouvoir vivre la singulière vie de ces prétendus sorciers et magiciens.

Les trois accusés, Jean Cornet, la Noire Anne et Marie-Thérèse Créquignier, furent arrêtés et emprisonnés sous l'inculpation de sorcellerie. On verra plus loin la peine qui les attendait.

Nous allons résumer systématiquement les données extraites des dossiers de cette affaire. Elles montrent, en quelque sorte officiellement, l'état de la croyance à la sorcellerie, à Mons, à la fin du XVII^e siècle.

*
*
*

Initiation.

Le candidat-sorcier devait d'abord renoncer à Dieu, au baptême et à la Vierge, la nuit, dans son lit ou au sabbat, en due forme, en signant ou en apposant sa marque sur du papier qui disparaissait à la vue, ne laissant comme traces que des feuilles vertes d'arbre. La formule consacrée était : « Je donne au diable mon âme et mon sang, je renie Dieu, la Vierge, le baptême et tous les saints. » Cela fait, le diable, d'un coup violent, imprimait sa marque à celui ou à celle qui désormais, en échange du pouvoir de jeter des sorts, sera sa chose.

On croyait que le diable mettait souvent sa marque dans les endroits les plus cachés du corps, qu'il l'effaçait quelquefois, et que parfois, pour ceux dont il était sûr, il n'en imprimait aucune. Une fois en puissance du démon, on avait perdu sa liberté d'action. C'est ainsi que dans le procès qui nous occupe, Marie-Thérèse Créquignier disait à ses juges pendant l'interrogatoire, que le diable Sarrazin voulait l'empêcher de répondre en la menaçant du doigt, et que dans la prison le diable lui était envoyé par la Noire Anne pour lui dicter ses réponses.

La magicienne était supérieure à la sorcière, mais, pour le devenir, il fallait manger le cœur d'un enfant non baptisé. C'est ce que déclarait avoir fait la Créquignier, à qui le diable Sarrazin lui-même, ayant apporté et tué un enfant aux danses, en aurait donné le cœur. Le corps de l'enfant, que Sarrazin disait tenir du père de celui-ci, un soldat de la garnison de Mons, avait été enterré au milieu du rempart du Rivage, du côté des Cabuterries.

Pour être celle du diable, cette marque devait être insensible à la sonde, car il pouvait arriver, comme ce fut le cas de Cornet, qui prétendait avoir été marqué de sa mère dès l'âge de 8 ans, que les docteurs de l'époque n'osassent pas se prononcer, ne trouvant aucune trace insensible sur son corps. Il avait seulement sur

l'épaule gauche une tache noirâtre et sensible, une sorte de tache de naissance de la grandeur de l'ongle d'un doigt.

Souvent la marque était, dans l'opinion du temps, à la « partie la plus cachée du corps » ; c'est pourquoi l'on rasait complètement l'accusée avant que les « maîtres de la science » d'alors se livrassent à cette recherche minutieuse. La Créquignier soutenait avoir ainsi cette marque : elle fut visitée le 29 mars 1683 par Etienne Laloux, licencié en médecine, par maître Alexandre France, maître-chirurgien, et par l'officier des hautes-œuvres, Galopin. On lui chercha la marque sur tout le corps, excepté à la tête, où l'on ne leur avait pas donné ordre de la raser. Puis, l'après-midi de cette journée, on procéda de même à l'examen de la Noire Anne. Elle aussi avoua avoir la marque au même endroit, mais « fort avant ».

On ne trouva qu'une petite marque sur l'omoplate ou épaule droite, comme la marque d'une puce. Le maître des hautes-œuvres la sonda de la profondeur de « 5 doigts environ », — sans doute cinq travers, cinq épaisseurs de doigt — sans que l'accusée se plaignît et sans qu'il fût sorti du sang ou de la sérosité.

Pareil phénomène ne devait pas être naturel, car l'officier des hautes-œuvres affirmait que la marque était semblable à celles qu'il avait déjà vues chez d'autres sorcières visitées et exécutées ; mais il ne pouvait affirmer qu'elle fût véritable, Dieu seul pouvant se prononcer avec assurance.

La graisse et la poudre.

Dans l'attirail diabolique, la graisse jouait un rôle important. C'était le diable qui la donnait à ses affidés aux assemblées. Les sorcières s'en oignaient, pour aller au sabbat, sous les genoux et sous les bras. Parfois le diable lui-même oignait ses adeptes avant de se rendre aux danses. La Noire Anne prétendait la tenir d'une femme qui avait la gale et qui avait logé au « Plat Pied ». Cette graisse venait de la boutique de la « Fleur de Lys ».

Il en est de même de la poudre que, comme toutes ses pareilles, détenait notre sorcière. Celle-ci prétendait que c'était une poudre pour l'estomac, reçue d'un nommé Jean Potage.

Coiffure.

Au cours du procès, il fut souvent question de la coiffure de la Noire Anne, qu'elle portait « tirée » en garçette ou à la Jardinière avec de faux cheveux bouclés. Elle avait aussi une coiffe blanche à la moderne et portait une moutonne ou perruque. Une mendiante,

ayant tout intérêt à paraître vieille et pauvre, qui porte une perruque, cela n'était pas naturel, cela tenait du sortilège. Evidemment, dans l'esprit des gens d'alors — témoins et prétendues victimes — la Noire Anne s'attifait d'une perruque pour paraître jeune aux sabbats et plaire à ses galants. On remarquait aussi qu'elle se mettait sur le front deux ou trois bourrelets ou cornes de drap ou d'étoffe rouge ou noire emplis de poils noirs et blancs, qui paraissaient des roses de véritable diamant.

Sans doute, ce n'était pas de son âge ni de son rang, mais l'accusée en justifiait la possession en racontant — chose d'ailleurs vraisemblable — qu'elle avait trouvé, un matin, près de Sainte-Waudru, ces cornes auxquelles étaient attachés des « listons » rouges, qu'elle avait eu l'intention de donner à Notre-Dame.

Costumes des sorcières et des diables.

La pauvre veille portait une « cotte » toute couverte de pièces qui, au sabbat, passaient pour des fleurs noires sur le brocard de soie roussâtre, vêtement que, d'après certains témoins, la sorcière estimait 200 patagons. Mais aussitôt qu'elle quittait la prairie où avaient lieu les réunions diaboliques, pour retourner chez elle, elle reprenait l'habit noir qu'elle portait encore lorsqu'elle fut prise.

Les sorciers étaient en habit de gentilhomme : un habit de drap brun musyve (?) orné de boutons d'or et d'argent, épée à garde d'argent doré et le chapeau aussi de couleur musyve, avec le plumet noir et blanc.

Quant aux diables, ils avaient au front, d'après la Créquignier, une marque toute ronde de couleur bleue.

Les réunions.

Pour se rendre au sabbat, la sorcière prenait des tenailles qui, touchées, devenaient un cheval blanc, et l'on sortait par le trou d'une vitre brisée de la maison.

Il arriva à la sorcière de prendre son fils au travers du corps et de le mettre sur le devant de son cheval. Dans cette position, il semblait à celui-ci que le cheval — le diable — allait au galop et qu'il fallait au moins trois heures pour aller et autant pour revenir. Pour ne pas éveiller de soupçons, d'après les déclarations de Tête-de-Mort, la sorcière mettait le manche du balai dans le lit de sa femme qui ne s'apercevait pas de son absence.

On lira à ce sujet plus loin ce que le témoignage sensé de la

femme du sorcier nous laissera penser de ces élucubrations d'un cerveau malade.

Il en était de même des absences de la Noire Anne. Toujours d'après la déposition de Cornet, quand sa mère allait au sabbat, il restait sa « ressemblance » au logis : elle parlait et agissait la nuit. C'était le diable Joli-Cœur qui tenait sa place.

Lieux des réunions.

On désigne trois endroits différents pour les réunions ou danses : d'abord près de la Fontaine, où se trouvait le bois des Estinnes, ensuite près de la petite chapelle aux Estinnes, de l'autre côté du Rieu, et enfin, à trois quarts de lieue de là, dans un pré, près d'une « piésente » menant aux Estinnes.

Mais avant de se rendre à la prairie, on se rendait dans une salle bien ornée, bien tapissée de jaune et bien éclairée avec des chandelles. Il y avait toujours une nombreuse assistance, parfois 150 personnes. Là, on trouvait trois longues tables disposées de la façon suivante :



Ces tables étaient couvertes de nappes blanches, mais il n'y avait que celle du milieu où l'on servait du rôti de mouton, des pommes, de longs biscuits et des « pains de madame. » Ces mets sans sel avaient le plus souvent un goût insipide, comme si l'on n'avait que de la poussière et de la terre dans la bouche quand on les mâchait et qu'on les avalait. Si parfois ces mets avaient quelque chose de substantiel, ils laissaient un goût de viande corrompue et l'on n'y goûtait que par crainte d'être battu du diable et par commandement des reine et vice-reine du sabbat.

La Noire Anne, qui était gouvernante aux repas, couvrait les tables de nappes et de viandes et desservait avec deux autres. La Noire Anne occupait la 3^e place à table et son amie Anne Cossée, dite Mamitte — encore une autre sorcière qui fut inquiétée et

même exécutée —, la 5^e place. Notre sorcière avait comme galant son fils, Tête-de-Mort.

Le festin achevé, on poignardait à coups de couteaux, tour à tour sur une des trois tables, des hosties consacrées apportées par les assistants, qui les jetaient par terre et les couvraient d'ordures, accompagnant le geste de toutes sortes d'impiétés.

Puis on reprenait les danses interrompues par le festin, en forme de ronde, le dos tourné tantôt en dedans, tantôt en dehors, parfois en forme irrégulière, se tenant tous par la main, chacun avec son diable galant ou sa maîtresse.

Cela fait, Monsieur la Grandeur ⁽¹⁾, qui était le diable maître de la cérémonie et du sabbat, amenait la bête ou bouc et tous deux étaient l'objet de la part des assistants d'hommages d'une nature sur laquelle il me serait déceimment impossible d'insister. Tout le procès d'ailleurs est marqué au coin d'une crudité d'expressions parfois révoltante. Ensuite le bouc vient prendre accointance charnelle avec chaque sorcière, en présence de toute l'assemblée, et après lui, c'est au tour du diable habillé en gentilhomme. Enfin, intervertissant son sexe, Monsieur la Grandeur devenait Madame la Rigueur et s'accointait avec les hommes.

Après l'accomplissement de toutes ces lubricités, la Grandeur allait avec la bête ou bouc se poster au bout de la salle et alors toute l'assemblée à genoux allait devant eux chanter « la sabbatine », en tenant des discours railleurs sur la Vierge pendant environ trois quarts d'heure.

La salle ne tardait pas à disparaître et l'on se trouvait ensuite avec son galant ou sa maîtresse dans la prairie, et là se répétaient les accouplements charnels avec les diables, hommes et femmes.

Caractères de la sorcière.

Dans l'esprit du temps, une sorcière était donc une femme qui avait renié Dieu et la Vierge, était l'amie du diable, allait aux danses « baiser le cul du bouc », donnait de la poudre aux bêtes et aux gens pour les faire mourir, allait à la communion pour enlever les hosties, les porter aux danses et les souiller d'ordures.

Les sortilèges.

A côté de ces plaisirs de la chair, le pacte avec le diable réser-

⁽¹⁾ La Grandeur est aussi un *spot* ou un nom de guerre que nous trouvons donné au XVII^e siècle à un soldat.

vait un pouvoir surnaturel au sorciers et aux sorcières. Le pouvoir de la magicienne surpassait celui des sorcières, car, plus honorée et plus estimée que les autres, elle commandait en cette qualité au diable lui-même. Mais, nous l'avons déjà dit, on convenait généralement que pour cela il fallait manger le cœur d'un enfant.

Il y avait différentes façons de jeter un sort : le regard, un coup ou une secousse à l'épaule ou sur toute autre partie du corps, la poudre, l'envoûtement, un crapaud vivant jeté dans la maison de la victime, etc.

La poudre, brune ou grisâtre, se pilait et se distribuait aux danses, à tous les assistants. On la jetait dans de la bière, on l'introduisait dans les aliments, de préférence dans des pommes. Parfois, il suffisait de la jeter dans le logis pour faire mourir bêtes et gens, pour rendre les femmes stériles et pour faire mourir les petits enfants.

La douleur causée par un sortilège ressemblait, au dire des victimes, à celle qu'aurait provoquée une fourmilière ou monceau de fourmis.

La sorcière, à un signe, faisait apparaître autour d'elle, des souris et des chats noirs, qui la servaient en se tenant sur les pattes de derrière et marchant comme des hommes : c'étaient des diables.

On recourait aussi à la sorcière, quand on voulait obtenir des secrets ou des tours pour gagner au jeu de dés.

Sur une dénonciation, on découvrit dans le lit d'une maléficiée — encore sans doute un sort jeté par la Noire Anne — « un tafetas » de la longueur d'un quartier, percé et ajusté fort joliment de plusieurs plumes de différentes couleurs, dont les unes avaient les figures des cœurs et les autres de diverses façons. »

Mais chose remarquable, notre prétendue sorcière avait aussi chez elle pour se garder, disait-elle, contre les mauvaises gens, trois cœurs, dont deux, rouges et verts, couverts d'estanette, dans lesquels elle enfermait du sel, des noms de Jésus et autres choses bénies par un père capucin.

Contre les maléfices, on pouvait avoir recours à la sorcière elle-même qui, dans les croyances du temps, pouvait défaire ce qu'elle avait fait. Ainsi, le jour de l'arrestation de la Noire Anne, la demoiselle Malapert la cherchait pour la prier de défaire ce qu'elle avait fait à la Créquignier.

Les docteurs donnaient aux maléficiés des billets pour se faire exorciser et faire bénir tout ce qu'ils buvaient et mangeaient.

A l'époque où se déroule le drame judiciaire que nous narrons, on citait comme fameux exorciseurs un Père dominicain de Braine et un Père trinitaire au bois de Lessines.

Il y avait enfin près du Quesnoy, un pasteur exorciseur appelé le pasteur sans bras.

Pour se préserver des sortilèges, on prenait de l'eau grégorienne ; on mettait aussi dans ce but des pièces d'argent dans de l'eau bénite.

Il était moins grave d'être maléficié que d'être possédé.

Si nous en croyons l'accusation et les témoignages à charge de la Noire Anne, celle-ci aurait été une maîtresse-sorcière : tous les maléfices qu'elle jetait dans les familles n'auraient eu d'autre but que de punir ceux qui lui refusaient l'aumône.

LOUIS DARRAS.

(A suivre.)





Contes du Hainaut.⁽¹⁾

I

Riette.

Riette était une jeune femme veuve qui avait beaucoup d'enfants et qui aurait bien voulu se remarier.

Un soir, un monsieur vient la trouver et lui dit :

- Bonsoir Riette.
- Bonsoir, Monsieur.
- On m'a dit que vous voudriez bien vous remarier ?
- Oui ça, Monsieur. Il y a longtemps que j'en ai l'idée.
- C'est bon, Riette, dit-il en s'en allant.

Le lendemain soir, il est encore retourné chez la jeune veuve. Il dit :

- Bonsoir, Riette.
- Bonsoir, Monsieur.
- Avez-vous une belle maison, Riette ?
- Oui-da, Monsieur.

Elle est toute couverte de gazon avec deux ou trois briques *al coupète* (au sommet).

(1) Il est curieux de constater combien, dans ses récits traditionnels, le peuple illettré aime le rythme et recherche les rimes. Il suffit, pour s'en convaincre, d'écouter les innombrables enfantines chantées par nos gamins et surtout par nos fillettes, où se retrouvent de curieuses phrases riches en rythmes sonores, avec une musiquette appropriée. Ces enfantines, bien étudiées, éclaireraient vivement les origines de la chanson populaire. Ces rimes, ou plutôt ces assonances, se rencontrent souvent aussi dans les contes populaires, sans signification souvent, pour le plaisir de les faire entendre. On en trouvera des exemples dans les deux petits contes suivants, que nous avons recueillis de la bouche d'illettrés, à l'époque des longues veillées d'hiver, dans notre pittoresque Entre-Sambre-et-Meuse. Le premier d'entre eux se retrouve sous forme de chansonnette au pays de Liège : cf. WALLONIA, V (1897), p. 126.

- Tant mieux pour vous, Riette, dit-il en s'en allant.
 - Le lendemain, au soir, l'homme y est encore retourné :
 - Bonsoir, Riette.
 - Bonsoir, Monsieur.
 - Avez-vous un beau jardin ?
 - Oui-da, monsieur ; avec des choux *tout fé* (tout-à-fait) plein ; à l'entour des violettes.
 - Tant mieux pour vous, Riette.
 - Et après. Riette ? Avez-vous beaucoup de vaches ?
 - Ah ! oui dà, monsieur, des vaches et aussi des veaux, une brunette et encore une *gayète* (noire).
 - Tant mieux pour vous, Riette.
 - Avez-vous beaucoup de lapins ?
 - Oui, monsieur, les garennes en sont pleines et je les nourris avec des *djenètes* (genêt).
 - Tant mieux pour vous, Riette !
 - Et maintenant, avez-vous beaucoup d'enfants ?
 - Ah ! oui dà, monsieur, des petits et encore des grands ; j'en ai encore un *al fachète* (au maillot).
 - Tant pis pour vous, Riette.
- Le monsieur est parti et on ne l'a plus jamais revu.
(Recueilli à Macon).

II.

Jean dans les champs.

- Jean dans les champs avec son pot blanc.
Il monte à *bublanc, bublanc, bublot*.
Il arrive au ciel et il toque à la porte du Paradis.
On ouvre *l'huche* (l'huis, la porte).
— Que demandez-vous ? dit St-Pierre.
— Je demande une belle femme.
— Descendez, Jean, à *bublanc, bublanc, bublot*. Il y aura une belle femme qui vous attendra chez vous.
Jean descend sur la terre et, effectivement, une belle femme l'attendait dans son logis.
Alors, il demanda :
— Faut-il aller *qué* (chercher) un petit garçon ?
— J'aime autant.
Il monte à *bublanc, bublanc, bublot* et arrive ainsi au ciel.

- Que demandez-vous ?
 — Un beau petit garçon.
 — Descendez à *bublanc, bublanc, bublot*, Jean, et un beau petit garçon vous attendra sur la terre.
 Et il en fut ainsi.
 Jean dit encore à sa femme :
 — Faut-il aller demander au Paradis pour *moi* être bon Dieu, vous, la Sainte-Vierge et notre petit garçon le petit Jésus ?
 — Je suis contente.
 Il arrive au ciel à *bublanc, bublanc, bublot*.
 Il toque.
 — Qui est là ?
 — C'est moi, Jean dans les champs.
 — Que voulez-vous encore ?
 — Je demande pour *moi* être bon Dieu, pour que ma femme soit la Sainte-Vierge et notre petit garçon l'Enfant Jésus.
 — Descendez, Jean, à *bublanc, bublanc, bublot*, dans votre pot blanc et retournez seul au mitan des champs.
 Et Jean se trouva seul au mitan des champs, avec son pot blanc, sans sa belle femme et sans son beau petit garçon.

(Recueilli à Marcinelle.)

Jules LEMOINE.



Les Revenants

IV.

I. La messe posthume.

A Schoorisse, on raconte l'histoire suivante :

C'était le samedi-saint ; un paysan entre le soir à l'église pour aller à confesse ; malheureusement le curé ne le vit point et sortit de l'église sans que l'homme s'en aperçût. Celui-ci, remarquant que le curé ne venait point le confesser, se dirigea vers la porte de sortie de l'église ; à sa grande surprise il s'aperçut qu'elle était fermée. L'idée de passer la nuit dans une église ne lui souriant guère, il se mit à frapper sur la porte et à appeler au secours ; mais ce fut en vain, personne ne l'entendit. Alors il retourna sur sa chaise et se prépara à dormir.

Il faut croire qu'il y avait réussi, car tout-à-coup il fut éveillé par un bruit qui sortait de la sacristie. « Diable ! se dit-il, est-ce que le curé viendrait rôder ici la nuit ? »

A peine venait-il d'achever ces mots que la porte de la sacristie s'ouvrit d'elle-même et un prêtre revêtu de tous les ornements sacerdotaux se dirigea vers l'autel ; il alluma les cierges, ouvrit le missel, puis revenant au pied de l'autel, il prononça les premières paroles de la messe.

Après avoir dit : *Introibo ad altare Dei*, il s'arrêta un moment ; puis il recommença sa prière ; il fit de même treize fois.

Alors voyant que personne « ne lui répondait » (1) il leva les mains au ciel en disant trois fois : *Eli, Eli, lamma Sabacthani*,

(1) Terme employé par les paysans de Schoorisse pour indiquer la réplique que le diacre ou l'enfant de chœur donne à l'officiant — [Même expression au pays de Liège. — O. C.]